

# Plan Climat Air Energie Territorial

## Mémoire de réponse aux avis

reçus dans le cadre de la consultation du public

*Février 2022*



**Communauté de communes  
Pays de Fontenay-Vendée**

16 rue de l'Innovation  
85206 FONTENAY-LE-COMTE

## Introduction

---

En 2019, la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée s'est engagée dans la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce projet vise à mener des actions sur le territoire, dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre, les consommations énergétiques et les polluants atmosphériques, tout en favorisant l'adaptation du territoire au changement climatique. Par délibération du conseil communautaire le 12 juillet 2021, la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée a validé son projet de Plan Climat.

Dans le cadre du processus de validation de ce Plan Climat et conformément à la réglementation, le projet de PCAET a été soumis à l'avis du public pendant une durée de 30 jours minimum.

Ainsi, le Plan Climat a été mis à disposition du public **du 3 janvier au 6 février 2022** sur la plateforme en ligne [participer.e-collectivite.fr](https://participer.e-collectivite.fr) et en format papier à l'accueil de la Communauté de communes. Des éléments de synthèse ainsi qu'une enquête étaient également mis à disposition, afin de permettre aux habitants de donner leur avis.

45 avis ont été reçus via l'enquête disponible sur la plateforme de démocratie participative. Aucun avis n'a été déposé à l'accueil de la Communauté de communes.

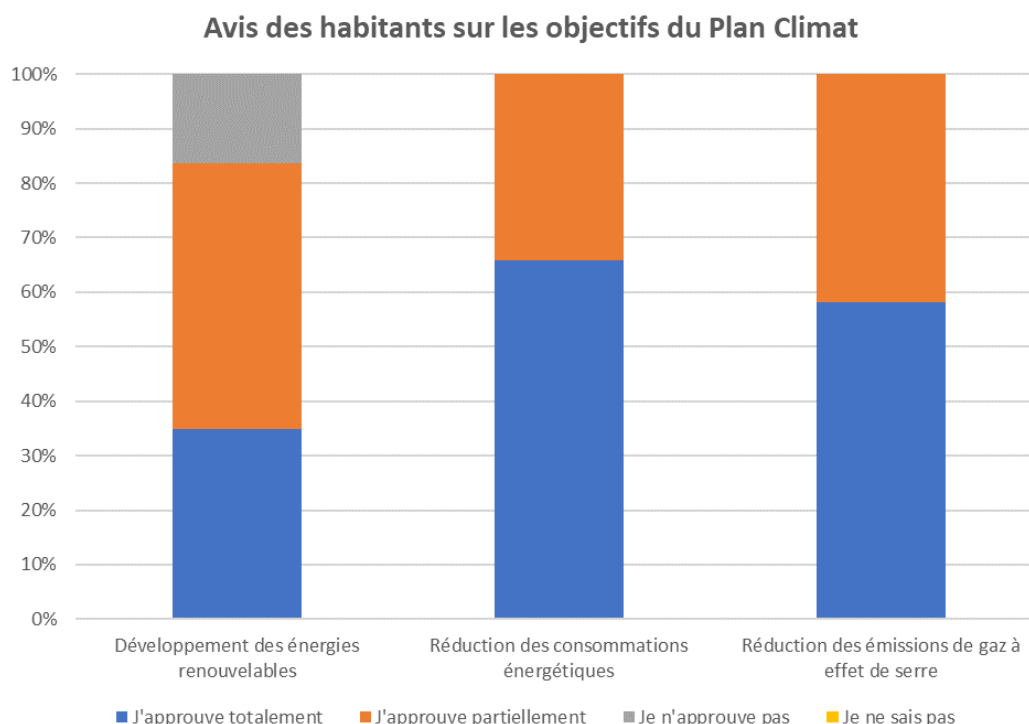
Environ un quart des habitants ayant donné leur avis avaient participé à l'élaboration du Plan Climat.

Il est intéressant de noter que tous les répondants sont prêts à modifier leur quotidien pour contribuer aux objectifs du territoire et mettre en place les actions du Plan Climat et que les trois quarts d'entre eux souhaiteraient davantage participer à la construction des projets de leur territoire.

**Le présent document constitue l'analyse des avis reçus.**

# Avis des citoyens

## Objectifs du Plan Climat



Les répondants approuvent majoritairement les objectifs relatifs à la réduction des consommations énergétiques (66%) et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (58%). Cependant, **une majorité n'approuve que partiellement (49%) ou n'approuvent pas (16%) les objectifs relatifs à la production d'énergie renouvelable.**

Six commentaires ont été laissés par les répondants permettant de justifier ces réponses : une majorité de ces justifications met en avant l'enjeu du développement éolien lié aux objectifs de développement des énergies renouvelables, tandis qu'une justification met en avant le manque d'ambition des objectifs retenus. Voici les six commentaires en format brut :

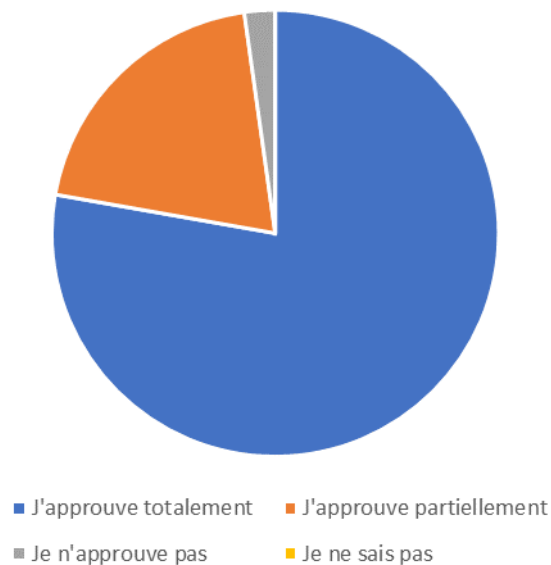
- *Je pense que la priorité est d'accompagner un territoire rural aux changements à venir et pas de définir des objectifs dont la réalisation va dépendre du devenir de ce territoire. Sur le taux d'ENR, je ne vois pas la pertinence de fixer cet objectif au niveau du territoire.*
- *On ne peut pas prévoir d'augmenter le nombre d'éoliennes et écrire "aucun impact négatif"!! C'est une honte*
- *Donner des objectifs de développement d'Enr Intermittent n'a aucun sens. En matière d'énergie, on doit répondre à des besoins au moment où ils se manifestent mais pas à produire quand la météo s'y prête. Donc l'Eolien par exemple, c'est non.*
- *ces objectifs manquent d'ambitions et surtout ne répondent ni à l'urgence climatique, ni au problème de sécurité d'approvisionnement en énergie*
- *Venez sur place, dans la plaine du Langon, Poiré/Velluire, pas besoin de discours, vous comprendrez de suite!*
- *Les objectifs impliquent le développement des éoliennes et des panneaux photovoltaïques et ça me pose un gros problème concernant la beauté de nos paysages et l'attractivité touristique...*

Réponse de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée (CCPFV) : Les objectifs présentés sont issus d'un travail de concertation et de réflexion, tenant compte des caractéristiques du territoire et des objectifs nationaux et régionaux. Pour chaque énergie renouvelable, la production actuelle et le potentiel de développement ont été étudiés. L'état des lieux a également démontré que le territoire produisait déjà en 2016 plus de 21% de ses besoins énergétiques.

Toutefois, une réflexion approfondie sera menée sur le développement des énergies renouvelables et notamment de l'éolien, en tenant compte des avis déposés lors de cette consultation du public.

Actions de l'axe 1 : Mettre en valeur l'eau, la forêt et la biodiversité sur le territoire

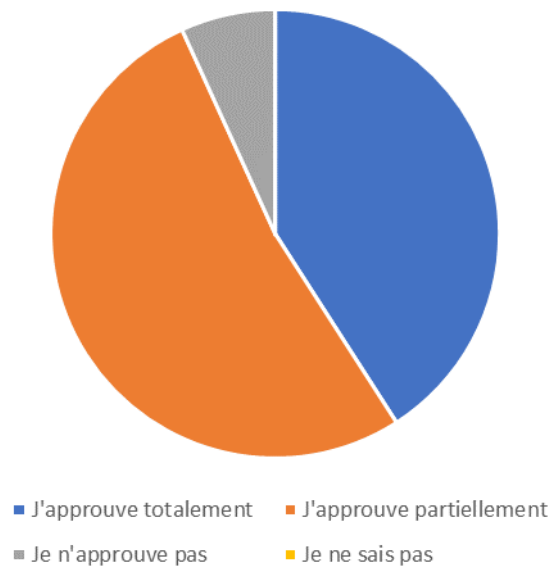
### Avis des habitants sur les actions de l'axe 1



**Les habitants approuvent majoritairement les actions de l'axe 1 (78%),** tandis que certains d'entre eux ne les approuvent que partiellement (20%) ou ne les approuvent pas (2%).

Actions de l'axe 2 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie en matière de mobilité

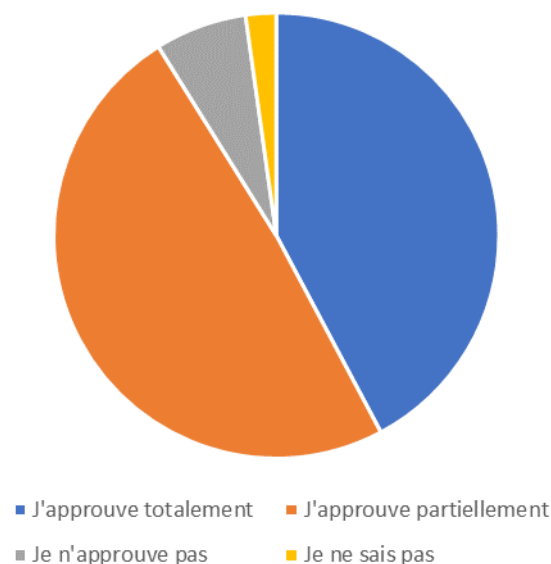
### Avis des habitants sur les actions de l'axe 2



Moins de la moitié des habitants approuvent les actions de l'axe 2 (41%), **tandis qu'une majorité ne les approuvent que partiellement (52%)** et certains ne les approuvent pas (7%).

Actions de l'axe 3 : Optimiser le patrimoine, promouvoir un urbanisme durable et des projets d'Énergies Renouvelables

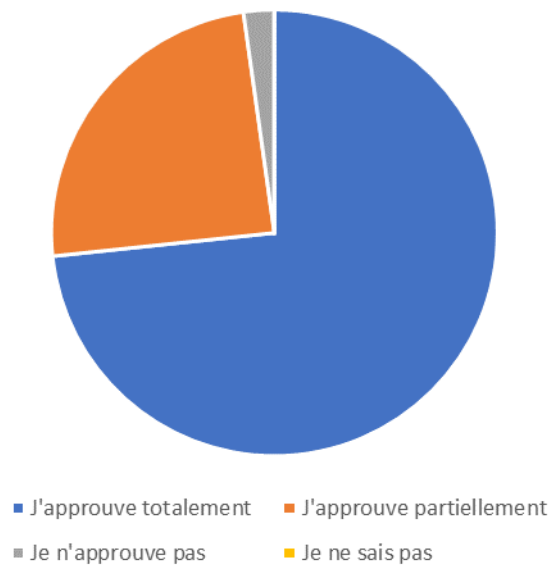
### Avis des habitants sur les actions de l'axe 3



Moins de la moitié des habitants approuvent les actions de l'axe 3 (42%), **tandis qu'une majorité ne les approuvent que partiellement (49%)** et certains ne les approuvent pas (7%).

## Actions de l'axe 4 : Accompagner le développement économique

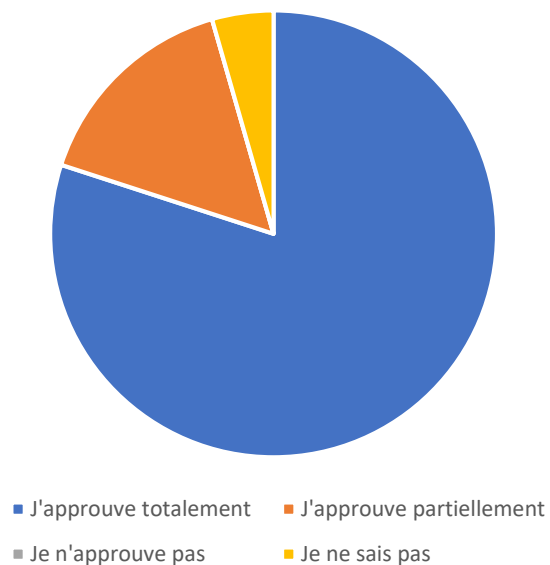
### Avis des habitants sur les actions de l'axe 4



**Les habitants approuvent majoritairement les actions de l'axe 4 (73%),** tandis que certains d'entre eux ne les approuvent que partiellement (24%) ou ne les approuvent pas (2%).

## Actions de l'axe 5 : Prendre en compte les enjeux sanitaires et les risques naturels

### Avis des habitants sur les actions de l'axe 5



**Les habitants approuvent majoritairement les actions de l'axe 5 (80%),** tandis que certains d'entre eux ne les approuvent que partiellement (16%) ou ne savent pas (4%).

## Avis global sur le Plan Climat

31 réponses ont été formulées par les répondants à cette question non obligatoire. Parmi ces réponses, **une majorité concerne des actions menées** :

- De nombreux sujets sont évoqués comme manquants au Plan Climat : gestion du risque inondation, gestion de la ressource en eau, éclairage public, hydrogène, géothermie, énergie nucléaire, séquestration carbone, ombrières de parking ; **Réponse de la CCPFV : différents sujets sont abordés dans les fiches actions (risque inondation *fiche 20*, hydrogène *fiche 8*, séquestration carbone *fiches 2 et 3*) ; d'autres sujets n'ont pas été priorisés : nucléaire (non abordé), géothermie (non priorisé car potentiel très faible mais pourra être abordé dans la *fiche 10*), éclairage public (non priorisé) ; les ombrières photovoltaïques pourront être développées dans le cadre de l'action 11**
- Tandis que d'autres sujets sont considérés excessifs dans le Plan Climat :
  - o 11 personnes soulignent la problématique de l'éolien : de nombreux points de vigilances et messages d'alerte sont évoqués : multiplication excessive des mâts dans le secteur, procédure de montage des projets inadaptée, impacts sur le paysage, distance avec les habitations trop faible, etc. ; **Réponse de la CCPFV : une réflexion approfondie sera menée sur le développement des énergies renouvelables et notamment de l'éolien, en tenant compte des avis déposés lors de cette consultation du public**
  - o Une personne s'interroge sur l'intérêt de réaliser un inventaire des haies, alors que le budget nécessaire pourrait être directement utilisé pour la plantation ; **Réponse de la CCPFV : l'inventaire permettra de protéger les haies existantes, prioriser les secteurs de plantation et d'optimiser l'efficacité environnementale des haies (biodiversité, risque inondation, ...)**
- Deux personnes mettent en avant leurs doutes concernant la faisabilité des actions mobilités, qui semblent adaptées aux zones urbaines mais inadaptées au territoire rural de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ; **Réponse de la CCPFV : la réflexion menée permettra de mettre en place des solutions adaptées aux zones urbaines et rurales du territoire : covoiturage, télétravail, mobilités douces, carburations alternatives, ...**
- Trois personnes soulignent le manque de précision sur les moyens alloués à la mise en place des actions ; **Réponse de la CCPFV : pour de nombreuses actions, le coût est fortement incertain. C'est pourquoi il n'a pas été précisé sur les fiches actions ; la Communauté de communes prévoit un budget de 2,5 millions d'euros pour la mise en œuvre du Plan Climat sur les six prochaines années**
- Une personne évoque le manque d'actions communes avec les territoires voisins et les pôles urbains à proximité. **Réponse de la CCPFV : des actions en synergie avec d'autres territoires sont envisageables, notamment sur le secteur de la mobilité ; des échanges sont en cours à l'échelle du Sud-Vendée et du Pôle métropolitain**

### D'autres réponses concernant la méthodologie d'élaboration du Plan Climat :

- Huit personnes soulignent l'intérêt de la démarche et du travail réalisé, ou bien saluent l'engagement de la Communauté de communes et la concertation réalisée ;
- Une personne souligne le manque d'analyse socio-économique dans le choix des actions ; **Réponse de la CCPFV : bien qu'une analyse socio-économique n'ait pas été réalisée de manière approfondie, l'avis des acteurs sociaux et économiques a été pris en compte dans le choix des actions et dans le choix de leur mise en œuvre**

- Trois personnes soulignent le manque de concertation pour l'élaboration de ce Plan Climat ; **Réponse de la CCPFV : au préalable de cette consultation du public, une enquête en ligne, une réunion publique et trois ateliers participatifs ont été réalisés en 2019, pour l'élaboration du Plan Climat**
- Une personne indique qu'il serait préférable de fixer des objectifs à l'horizon 2030 plutôt qu'à l'horizon 2050. **Réponse de la CCPFV : les objectifs du Plan Climat, détaillés dans le rapport, sont fixés à court, moyen et long terme : 2026, 2030 et 2050**

**A propos de l'ambition du Plan Climat**, deux personnes la mettent en avant tandis que trois autres soulignent le manque d'ambition. A noter que deux personnes soulignent que les objectifs fixés et actions prévues ne doivent pas rester « de belles paroles » et devront véritablement être mis en œuvre.

**Il est intéressant de souligner qu'à travers cette question ouverte, les répondants ne s'accordent pas sur une vision globale à propos du Plan Climat : les avis divergent et reflètent la complexité des sujets abordés dans ce plan.**